

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_099

Séance du lundi 24 octobre 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 20/10/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre l'assemblée

Votants: 14

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan

Pour : 12

MAURIN,

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Florence
BOISSIER

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Julie DELES par Fabienne PUCHERAL MOLINES

Excusés: Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Surfacturation cantine et garderie - DE_2022_099

Madame la première adjointe présente au conseil municipal les difficultés que rencontre le service municipal dans le cadre de sa mission d'encadrement périscolaire. En effet, il arrive que des places ne soient pas pourvues car des enfants ont réservé mais ne sont pas venus, alors même que des demandes ont été refusés car les réservations étaient pleines sur le créneau, tout comme il arrive que le taux d'encadrement soit dépassé car certains enfants sont laissés aux soins de la garderie sans avoir été préalablement inscrit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une surfacturation dans le cadre de la cantine et de la garderie lorsque des enfants sont présents sans s'être inscrits au préalable ou lorsque des enfants inscrits ne sont pas présents sans qu'une information ait été transmise à l'école ou la mairie.

Dans ce cadre, le tarif du repas ou de la garderie sera porté à 5 €.

Pour le mercredi, le coût de la journée sera portée à 15 €.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



| |
|---------------------------------------|
| RF |
| Préfecture de Mende |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 14/11/2022 |
| 048-200057594-20221024-DE_2022_099-DE |